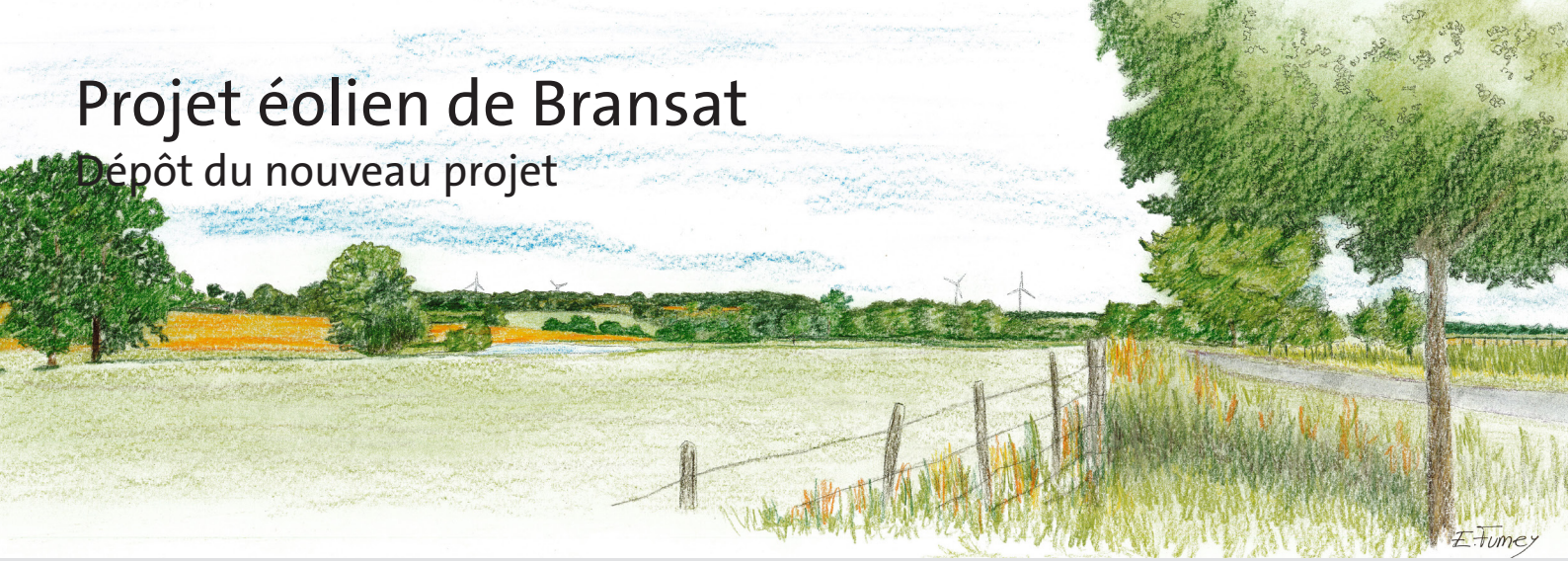


Projet éolien de Bransat

Dépôt du nouveau projet



Bulletin d'information - Janvier 2023

Madame, Monsieur,

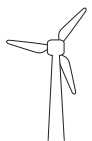
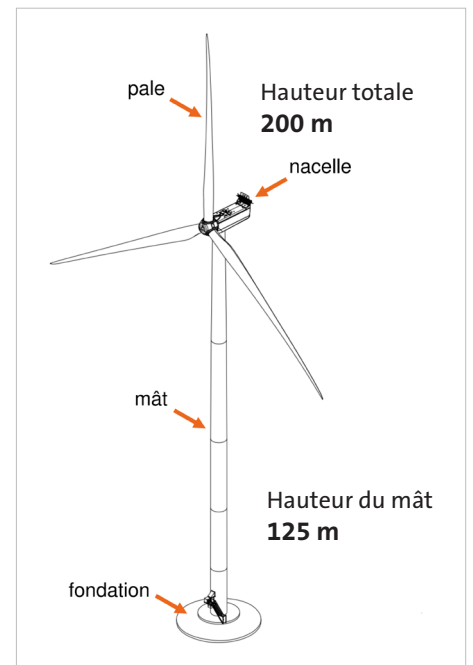
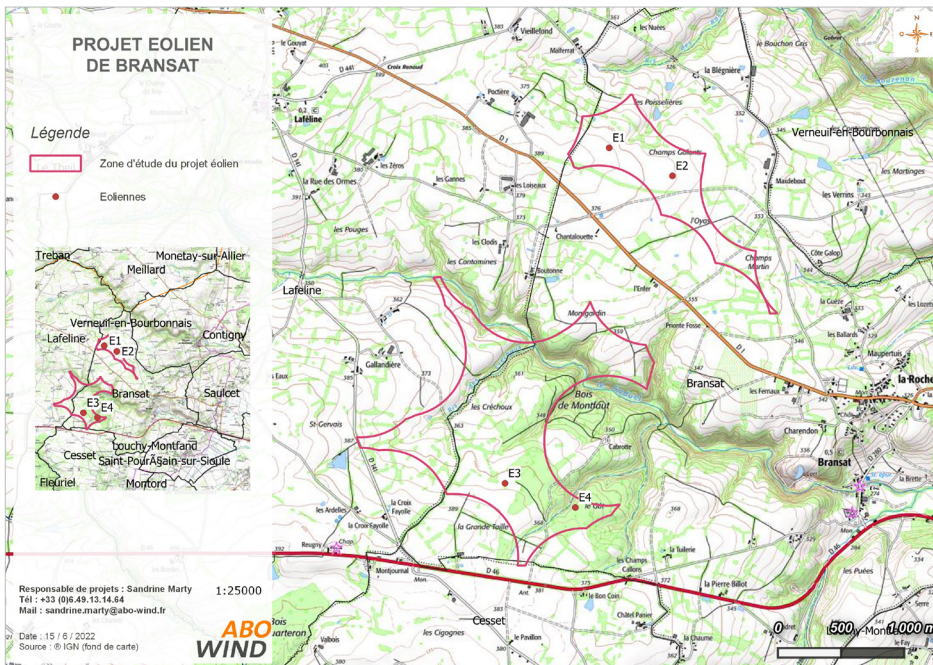
Ce bulletin d'information a pour objectif de vous informer du dépôt en Préfecture de l'Allier de la nouvelle demande d'Autorisation Environnementale pour le projet éolien de Bransat, désormais constitué de 4 éoliennes.

Je vous propose de prendre connaissance de quelques éléments issus des études réalisées en 2017 pour le projet initial et mises à jour en 2022 avec la nouvelle implantation et le nouveau gabarit d'éolienne.

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter tout élément de compréhension complémentaire par téléphone, e-mail ou courrier. Vous trouverez l'ensemble des mes coordonnées au verso de ce document.

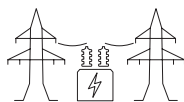
Sandrine MARTY
Responsable du projet

Les caractéristiques du nouveau projet



4 éoliennes

5,6 MW par éolienne soit
22,4 MW de puissance totale



Env. 49 GWh/an
de production moyenne
annuelle



Env. 224 000€/an
de retombées fiscales
pour le territoire *

Env. 20 000 personnes

alimentées en électricité
renouvelable ** soit env. 58%
des habitants de la communauté
de communes St-Pourçain Sioule
Limagne

* 5% Région AuRA, 30% Département de l'Allier, 45% Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne et 20% Commune d'implantation
** Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus - Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/ RTE

2017 - 2021

- Réalisation des études par les différents experts pour établir l'état initial.
- Premier dossier de demande d'autorisation environnementale.

2022

1^{er} trimestre :

- Réunion avec les services techniques de la DREAL.
- Rencontre du Maire et du Conseil Municipal.
- Lancement de la mise à jour des études.

2^{ème} trimestre :

- Distribution d'un bulletin d'information aux riverains.
- Mise à jour de la page internet dédiée au projet.

3^{ème} trimestre :

- Finalisation de la mise à jour des études et constitution du dossier de demande d'autorisation.
- Discussions avec les élus sur le résultat des études et le projet final (dont les photomontages).

4^{ème} trimestre

- Tenue de permanences publiques d'information en mairie.
- Dépôt en préfecture du nouveau dossier de demande d'autorisation environnementale.

Les prochaines étapes

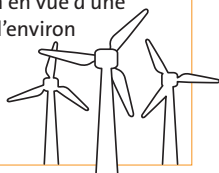
(dates prévisionnelles) :

2023

- Envoi d'un second bulletin d'information aux riverains concernant le résultat des études.
- Distribution de zooms pédagogiques sur des thèmes relatifs à l'éolien.
- Organisation de moments d'échange avec les riverains.
- Rencontre avec le conseil communautaire de St-Pourçain Sioule Limagne.
- Enquête publique d'un mois.

2024

- Financement, construction, raccordement et mise en service du parc éolien en vue d'une exploitation d'environ 20 à 25 ans.



Pourquoi ici ?

Sélectionnée en 2016 par la municipalité de Bransat pour étudier la faisabilité d'un projet éolien sur son territoire, la société ABO Wind a vérifié la pertinence du site en analysant les critères suivants :

- une **ressource en vent favorable**, d'après l'atlas éolien d'Auvergne de 2003 ainsi que l'étude de vent réalisée par le service dédié d'ABO Wind à l'aide des mesures enregistrées pendant 2 ans sur un mât placé dans la zone d'étude et de leur corrélation avec des données météorologiques sur le long terme ;
- un **secteur classé en zone favorable** dans le Schéma régional éolien de 2012 et en zone de moindre enjeu dans la cartographie de la DREAL en 2021 ;
- l'existence d'une zone d'implantation potentielle distante de **plus de 500 m des zones destinées aux habitations** ;
- l'**absence de contrainte technique réhibitoire** au développement d'un projet de parc éolien ;
- l'**existence d'un poste de transformation HTB/HTA** pouvant accueillir la production électrique des éoliennes sur le réseau public, au sein de l'aire d'étude éloignée ;
- la **compatibilité du projet avec les autres parcs éoliens** présents au sein de l'aire d'étude éloignée, d'un point de vue paysager.
- La **compatibilité du projet avec les objectifs de transition énergétique** du territoire (voir bulletin de juin 2022).



Photo d'un parc éolien ABO Wind

Le choix de l'implantation et du gabarit d'éoliennes

Dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement, 5 variantes ont été comparées sur les différentes thématiques (écologie, paysage, acoustique, production...) :

- **Variante n°1** : Le projet initial à 6 éoliennes avec un rotor de diamètre de 150 m et une hauteur totale en bout de pale de 241 m ;
- **Variante n°2** : Une implantation à 4 éoliennes avec un rotor de diamètre de 150 m et une hauteur totale en bout de pale de 241 m.

Avec cette implantation à 4 éoliennes, en supprimant les éoliennes 3 et 4 du premier projet, plusieurs gabarits d'éoliennes ont été comparés :

- **Variante n°3** : Un rotor de diamètre de 150 m et une hauteur totale en bout de pale de 200 m ;
- **Variante n°4** : Un rotor de diamètre de 136 m et une hauteur totale en bout de pale de 200 m ;
- **Variante n°5** : Un rotor de diamètre de 117 m et une hauteur totale en bout de pale de 175 m.

C'est la variante n°3 qui constitue le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur le territoire.

Les spécificités du projet final

A travers la démarche de développement du projet, diverses mesures sont définies. Elles permettent d'intégrer les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères et de faire évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

Après reprise de l'analyse des impacts par les différents bureaux d'étude, voici les principales mesures définies dans le cadre du projet éolien de Bransat :

Mesures d'évitement :

- Evitement des milieux humides et des principaux corridors écologiques du secteur ;
- Recul minimum de 570 m vis-à-vis des habitations les plus proches ;
- Choix d'une implantation lisible et sans effets d'encerclement ;
- Utilisation (renforcement) de chemins existants et mutualisation des accès pour la desserte du projet.

Mesures de réduction :

- Adaptation des périodes de travaux de construction et de démantèlement du parc éolien en fonction de l'activité de la faune locale ;
- Arrêt des éoliennes lors des périodes où les chauves-souris sont les plus actives (la nuit sur certains mois de l'année selon les conditions météo favorables à leur activité) ;
- Mise en œuvre d'un plan de bridage acoustique des éoliennes, en application de la réglementation en vigueur ;
- Bardage en bois des deux postes de livraison électrique pour leur intégration paysagère ;
- Synchronisation du balisage lumineux avec les parcs éoliens existants ;
- Utilisation d'un convoi spécial levant les pales pour limiter l'emprise des travaux pour acheminer les pales des éoliennes.



Bardage en bois d'un poste de livraison

Mesures de compensation :

- Versement d'une indemnité au fond forestier national en compensation des surfaces défrichées ;
- Indemnisation des surfaces agricoles occupées aux propriétaires et exploitants.

Mesures de suivi et d'accompagnement :

- Plantation ou renforcement de haies servant d'écran visuel pour les riverains proches ayant une vue directe sur les éoliennes ;
- Convention pour la plantation, l'entretien et la densification d'environ 4 km de haies dans un périmètre de 5 km ;
- Suivi environnemental renforcé de l'activité et de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris pendant l'exploitation du parc ;
- Mise en place de nichoirs et gîtes pour oiseaux cavernicoles et chauves-souris ;
- Amélioration des connaissances et/ou renforcement des capacités d'accueil de la colonie de chauves-souris dans l'école de Bransat au travers d'une aide financière des structures locales ;
- Installation d'au moins un panneau d'information à proximité du parc éolien pour présenter son rapport au paysage et à la biodiversité, et sur les énergies renouvelables plus globalement.



Panneau d'information pour le parc éolien de Saint-Nicolas-des-Biefs

En cas de non-conformité, des mesures complémentaires seront appliquées.

Le projet en images

Le bureau d'étude expert en paysage (Eco stratégie) a repris les 54 photomontages avec le nouveau projet dont 9 points de vue ont permis de comparer les 5 variantes. Une sélection de photomontages est visible sur la page internet du projet :

Prise de vue n°31 : nord de Breuilly, Cesset

Eolienne la plus proche : E4 à 1,7 km

Variante 1 (projet initial)



Variante 3 (nouveau projet)

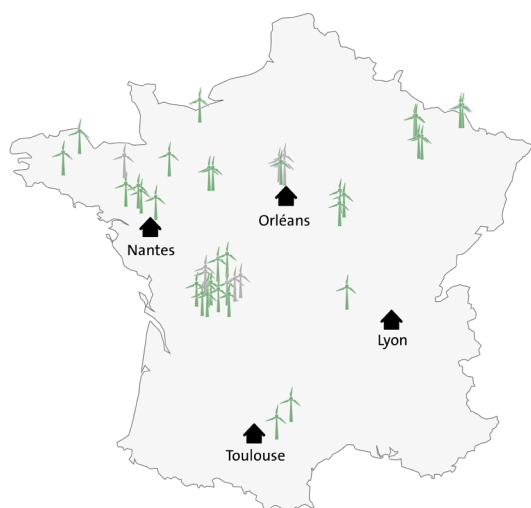


Vue schématique de la variante 3



ABO Wind France

Avec son équipe de 150 personnes, ABO Wind développe des projets éoliens et photovoltaïques sur tout le territoire français depuis 2002.



34 parcs raccordés
177 éoliennes
355 MW



7 parcs en construction ou prêts à construire
82 MW

Responsable du projet

Sandrine MARTY

Tél. : 06 49 13 14 64

sandrine.marty@abo-wind.fr

Agence de Lyon

75 rue de la Villette

69003 Lyon


Directrice de la communication

Cristina Robin

Tél. : 05 34 31 13 43

cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind SARL

 www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur

ABO WIND